# **VILLE DE MÉTIS-SUR-MER** PROVINCE DE QUÉBEC

# **SESSION ORDINAIRE** POUR L'ARRONDISSEMENT DE MACNIDER **TENUE LE 7 JUIN 2021**

Procès-verbal de la séance régulière pour l'arrondissement de MacNider de la Ville de Métissur-Mer tenue en téléconférence le lundi 7 juin 2021.

Étaient présents Mme la présidente June Smith, M. le Conseiller Christopher Astle et Mme la Conseillère Rita D. Turriff, ainsi que Stéphane Marcheterre, Directeur général et secrétairetrésorier.

#### **RÉSOLUTION # 21-06-21 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. le Conseiller Christopher Astle et résolu à l'unanimité que la séance de l'arrondissement de MacNider soit ouverte à 18 h 30.

#### **RÉSOLUTION # 21-06-22 ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. le Conseiller Christopher Astle et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant pour la séance :

- 1. Ouverture.
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
- 3. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 mai 2021.
- 4. Comptes à payer.
- 5. Varia ouverts:
  - 5.1. Règlement no 21-152 concernant les nuisances publiques;
  - 5.2. Règlement d'emprunt no 21-153 décrétant une dépense et un emprunt de 1 895 600 \$ pour des travaux de pavage sur la route McLaren et la route MacNider;
  - **5.3.** Vente d'un terrain à 1\$ à la succession de Mme Simone Lebel;
  - 5.4. Accepter la soumission pour refaire les trottoirs;
  - 5.5. Accepter la soumission pour refaire la toiture de l'Hôtel de Ville et des bâtiments d'eau potable;
- 6. Période de questions.
- 7. Date de la prochaine séance : Lundi 5 juillet 2021, 18 h 30, au bureau municipal.
- 8. Levée de l'assemblée.

# 3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

# <u>RÉSOLUTION # 21-06-23</u> <u>APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DE</u> L'ARRONDISSEMENT MACNIDER TENUE LE 3 MAI 2021

Il est proposé par M. le Conseiller Christopher Astle et résolu à l'unanimité que le procèsverbal de la séance ordinaire de l'arrondissement de MacNider tenue le 3 mai 2021 soit approuvé tel que soumis.

#### 4. COMPTES A PAYER

### **RÉSOLUTION #21-06-24 COMPTES À PAYER**

Il est proposé par Mme la Conseillère Rita D. Turriff et résolu à l'unanimité que les comptes suivants soient payés :

Postes Canada	34.20 \$
TOTAL	34.20 \$

#### 5. VARIA OUVERT

#### 5.1 Règlement no 21-152 concernant les nuisances publiques.

Le Conseil considère opportun de modifier les règles relatives aux armes à feu et d'étendre et préciser les règles applicables en matière de nuisances, notamment en matière de bruit, de propreté et de civilité.

# 5.2 Règlement d'emprunt no 21-153 décrétant une dépense et un emprunt de 1 895 600 \$ pour des travaux de pavage sur la route McLaren et la route MacNider.

Le règlement numéro 21-153 décrétant une dépense et un emprunt pour des travaux de pavage sur la route McLaren et la route MacNider sera adopté.

#### 5.3 Vente d'un terrain à 1\$ à la succession de Mme Simone Lebel.

**CONSIDÉRANT QUE** suite au dépôt de la réforme cadastrale, un terrain vacant portant le # de lot 6 205 848, de 2 863 m² est maintenant propriété de la Ville de Métis-sur-Mer;

**CONSIDÉRANT QUE** ce terrain cause préjudice aux propriétaires actuels pour la vente de leur immeuble ;

#### POUR CES MOTIFS.

Une résolution a été adoptée afin de céder pour 1\$ ce terrain portant le # de lot 6 205 848 à la succession de Mme Simone Lebel et la succession s'engage à payer tous les frais reliés à cette vente. Aussi, le conseil nomme le Directeur général pour signer les documents de vente au nom de la Ville.

#### 5.4 Accepter la soumission pour refaire les trottoirs.

À la suite de la réception de deux soumissions pour la réfection des trottoirs, une résolution a été adoptée par la Ville afin de donner le contrat de réfection des trottoirs à Simoneau Excavation aux tarifs inscrit dans la soumission datée du 25 mars 2021.

# 5.5 Accepter la soumission pour refaire la toiture de l'Hôtel de Ville et des bâtiments d'eau potable.

À la suite de la réception de deux soumissions pour la réfection de la toiture de l'Hôtel de Ville ainsi que trois bâtiments du réseau d'eau potable, une résolution a été adoptée par la Ville afin de donner le contrat de réfection de la toiture de l'Hôtel de Ville ainsi que trois bâtiments du réseau d'eau potable à Toiture Karol Francis aux prix suivants : Hôtel de Ville : 25 786.60 \$ plus taxes et les trois bâtiments du réseau d'aqueduc : 5 830 \$ plus taxes.

# 6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question du public.

### 7. DATE DE LA PROCHAINE SESSION

La date de la prochaine séance est le lundi 5 juillet 2021, à 18h30 à la salle du conseil.

#### 8. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

#### RÉSOLUTION # 21-06-25 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Conseiller Simon Brochu propose que la séance soit levée à 18h35.

Approuvé lors de la session tenue :	
June Smith, présidente	Stéphane Marcheterre,
	Directeur général et secrétaire-trésorier